

PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE



PRIME- VERT

UN PAS DE PLUS.
POUR VOUS.
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023



Mélanie Poirier, agr
Conseillère en agroenvironnement
MAPAQ, Montérégie-Ouest

Volet 1 – Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole

- **Clientèle admissible** : entreprises agricoles
- **Projets admissibles** :
 - être réalisés sur le territoire québécois (zones vertes ou blanches);
 - être justifiés dans un **plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)** à jour et déposés au MAPAQ

Le montant minimal de tout engagement budgétaire est de 500 \$ par projet.

L'historique des aides financières est remis à zéro au 1er avril 2018 pour toutes les mesures du volet 1



Annie Goudreau

Volet 1 – Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole

➤ Aide financière

Financement des interventions admissibles pouvant aller jusqu'à 70 %

Le taux d'aide peut atteindre 90 % pour certaines interventions qui répondent à l'un des critères suivants :

1. L'intervention est liée à un **projet d'approche de mobilisation collective** reconnu par le MAPAQ.
2. Un ou des propriétaires de l'entreprise agricole sont de la **relève agricole**.
3. L'entreprise détient une **précertification** ou une **certification biologique** pour la production en lien avec la demande.

Volet 1 – Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole

Interventions	Montant maximal par entreprise agricole pour la durée du programme	Admissibilité à un taux d'aide de 90 % (voir ci-dessus les critères dans la section « Aide financière »)
❖ Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité	40 000 \$	1, 2 et 3
❖ Pratiques et ouvrages de conservation des sols	40 000 \$	1, 2 et 3
❖ Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides	60 000 \$	1, 2 et 3
❖ Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles	20 000 \$	1, 2 et 3
❖ Équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation	20 000 \$	1, 2 et 3
❖ Ouvrage de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève	85 000 \$	Non
❖ Équipements et infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux usées	125 000 \$	Non
❖ Aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	125 000 \$	4



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Volet 1 – Mesure 4300- Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres, des arbustes ou étant favorables à la biodiversité

Types de projets admissibles

- Haies brise-vent
- Bandes riveraines élargies
- Aménagements favorisant la biodiversité
 - Haies, bandes ou îlots (en champ ou en bandes riveraines)
 - Zones tampon autour d'un milieu d'intérêt
 - Aménagements précédents avec ajout nichoirs, refuges et perchoirs
- Mise en valeur de coulées agricoles



Photo: Francisca Müller, MAPAQ

Haie brise-vent



Bande riveraine élargie

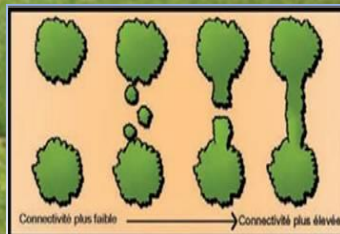
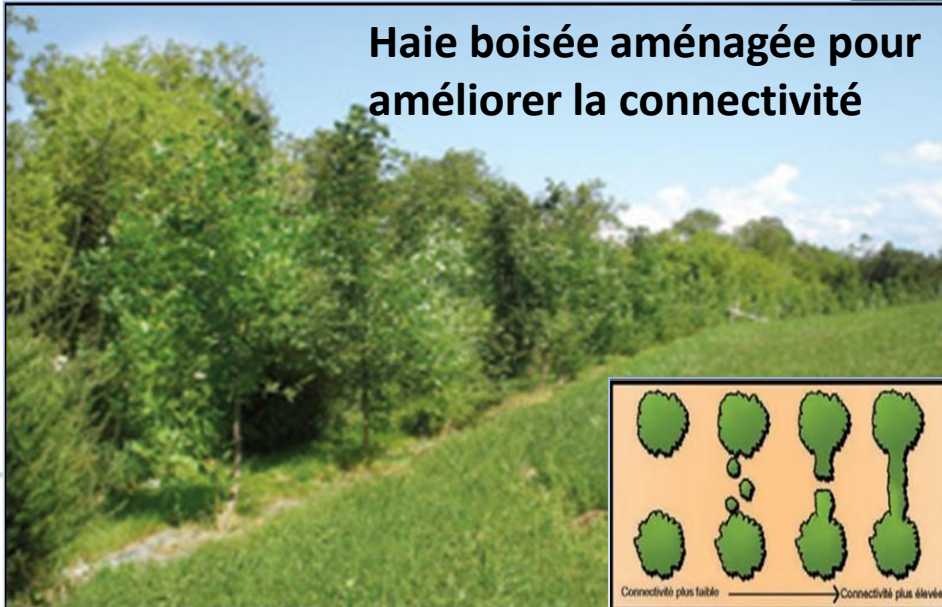
Bande riveraine multistratée



Bande fleurie implantée à proximité des champs



Haie boisée aménagée pour améliorer la connectivité



Types de projets admissibles (suite)

- Taille des haies subventionnées
- Régénération des haies subventionnées devenues non fonctionnelles



Photo: M. Pelletier et N. Simard, MAPAQ



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Volet 1 – Mesure 4301- Ouvrages de conservation des sols

Priorités et projets admissibles

1. Contrôle de l'érosion en champ (**priorité**)
2. Contrôle de l'érosion dans les fossés et les cours d'eau*
3. Captage de sédiments*

* Interventions limitées. Ouvrages réalisés en même temps ou suite à des mesures prises pour contrôler l'érosion en champ



Voie d'eau enrochée



Voie d'eau engazonnée



Rigole d'interception avec avaloir





Descente enrochée avec riserme



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Volet 1 – Mesure 4301-B Pratiques de conservation des sols

Projets admissibles

Introduction ou augmentation de superficies en cultures de couverture (CC)

Introduction de superficies en CC :

- ✓ **Minimum de 10 ha**

Augmentation de superficies en CC :

- ✓ **Minimum de 10 ha et minimum d'augmentation de 10 % par rapport à la moyenne des 3 dernières années**
(tous types confondus)



Marc Lajoie



Stéphane Goyette



Annie Goudreau



PRIME- VERT

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Volet 1 – Mesure 4302 Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides

Aide financière

**60 000 \$ pour la durée du programme,
70 % des dépenses admissibles,
bonification de 20 % dans certains cas**

- ✓ Flexibilité totale quant au moment où ce montant peut être dépensé (**pas de limite par année**)
- ✓ Maximum pour chaque intervention ou équipement
- ✓ Maximums pour la durée du programme et pour chaque intervention ou équipement

Exemple : Équipements de désherbage thermique

- 5 000 \$ par équipement complet et 10 000 \$ pour la durée du programme

Projets admissibles

27 types d'équipements, 5 catégories

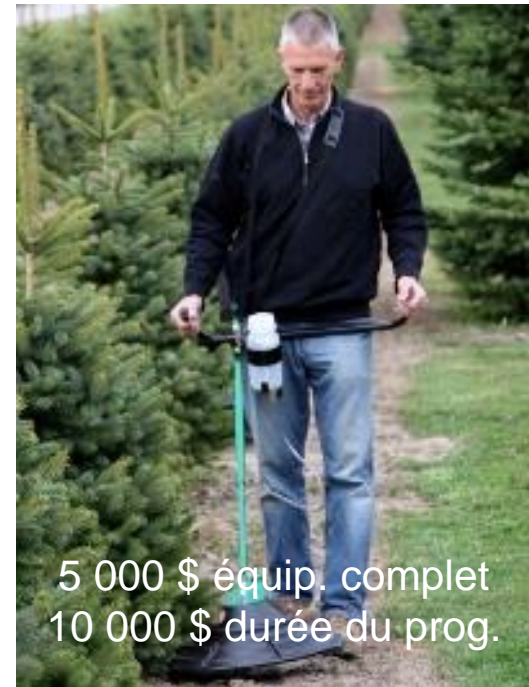
1. Équipements de réduction de la dérive
2. Équipements de réduction de l'usage des pesticides
3. Équipements complémentaires de réduction des risques liés aux pesticides
4. Équipements de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur
5. Utilisation d'agents biologiques et de phéromones
(pour 2018 : mesure spéciale; le 1^{er} avril 2019, réintègre le programme Prime-Vert, volet 1)

Catégorie 1. Équipements de réduction de la dérive

- Unités de pulvérisation tunnel
- Systèmes de micropulvérisation d'herbicides



Clemens technologies



Catégorie 2. Équipements de réduction de l'usage des pesticides

- Équipements de désherbage thermique (pyrodésherbeur ou vapeur)
- Équipements de désherbage électrique (RootWave)



FarmShow



Ooreka



RootWave

5 000 \$ équip. complet
15 000 \$ durée du prog.

Catégorie 2. Équipements de réduction de l'usage des pesticides

- Filets anti-insectes
- Toiles d'occultation
(couvre sol tissé noir / toile poly.)



Stéphane Goyette



Stéphane Goyette

Catégorie 2. Équipements de réduction de l'usage des pesticides

Désherbage mécanique

- Systèmes de désherbage mécanique de précision
- Ajouts et modifications d'équipements de désherbage mécanique



Terres Inovia

5 000 \$ équipement complet

15 000 \$ durée du programme

Catégorie 2. Équipements de réduction de l'usage des pesticides

Désherbage mécanique

- Équipements de désherbage mécanique spécialisé: écimeuse, faucheuse, épampreuse vigne

5 000\$ équipement complet / 15 000\$ durée du programme



Garford



Maurice Clerc

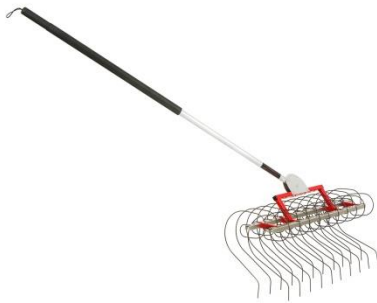


Weedbager

Catégorie 2. Équipements de réduction de l'usage des pesticides

Désherbage mécanique

- Équipements de désherbage manuel (productions biologiques ou en transition et de petite taille) : houe maraîchère, bineuse



Dubois Agrinovation



Dubois Agrinovation



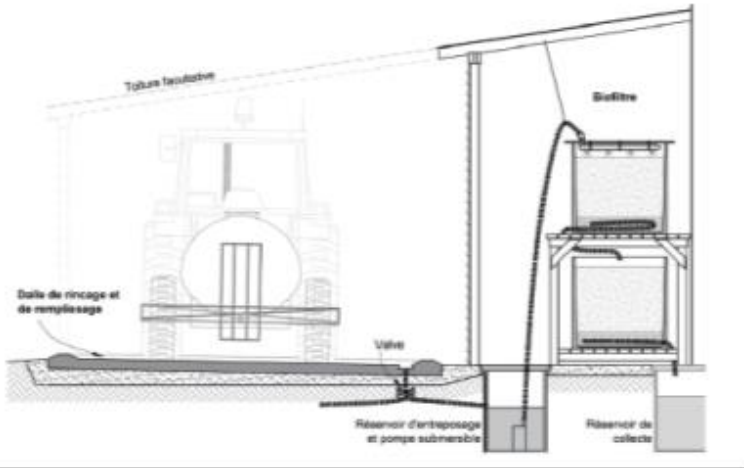
Dubois Agrinovation

1 500 \$ équip. complet
4 500 \$ durée du prog.

Catégorie 4. Équipements de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur

AIRE DE RINÇAGE D'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION ET SYSTEME DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

Caroline De Foy, ingénieur,¹ Pierre-Antoine Thériault¹
Dessins : Luc Lemieux²



¹ Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAFAP
² Technicien, Direction régionale de l'Estrie, MAFAP

1



10 000 \$ équip. complet

Jean Labbé



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Volet 1 – Mesure 4303 Équipements permettant l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles

Projets admissibles

1. Achat d'un épandeur permettant l'application en bande de matières fertilisantes
2. Modification d'un équipement afin de permettre l'application en bande de matières fertilisantes

Le projet doit :

- Permettre l'application en bande de toute *matière fertilisante* (engrais et amendements minéraux ou organiques), à l'exception des amendements chaulants et des engrais foliaires;
- Être réalisé par une clientèle admissible travaillant en production de *cultures horticoles en plein champ* (production fruitière, maraîchère ou ornementale), en propriété ou en location.



Épandeur pour vergers et vignobles



Épandeur latéral



Appareil d'application de matières fertilisantes (style semoir à engrais)



Modification d'un sarcleur



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Volet 1 – Mesure 4304 Gestion optimale de l'eau d'irrigation

Avantages de la mesure

Améliore :

- La gestion de l'irrigation et l'usage de l'eau;
- La productivité des cultures;
- Les connaissances sur les propriétés physiques des sols et sur la qualité de l'eau d'irrigation;
- La salubrité de l'eau d'irrigation stockée en étangs.

Limite :

- Le lessivage des nutriments et des pesticides;
- Les risques phytosanitaires liés aux excès d'eau;
- Les conflits d'usage de l'eau actuels ou potentiels.



Mikael Guillou

Projets admissibles

Les projets admissibles doivent inclure :

- Un conseiller technique en irrigation (minimum de 5 h/projet) dont les observations et recommandations sont compilées dans un dossier technique d'irrigation.
- L'acquisition ou la location d'équipements de :
 - Diagnostic de volume et de pression d'eau;
 - Régie d'irrigation;
 - Aération d'étangs.
- La réalisation d'analyses physiques des sols et de l'eau d'irrigation, si nécessaire.

Des conseils techniques peuvent être reçus d'un conseiller non lié (honoraires admissibles) ou d'un conseiller lié (honoraires non admissibles).

Projets admissibles

Dépenses admissibles	Aide financière maximale pour la durée du programme (\$)
Conseil technique*	4 000
Équipements de diagnostic de volume et de pression d'eau.	10 000
Équipements de régie d'irrigation	16 000
Équipements d'aération d'étangs	10 000
Analyses de sols et d'eau d'irrigation	2 000

Manomètre



Tensiomètres



Merci!